



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU 16 FEVRIER 2022

LIEU :

Salle de réunion du CROS de La Réunion, 20 rue Philibert Tsiranana, 97490 STE CLOTILDE

Association

Ligue Réunionnaise de
Tennis de Table

HORAIRE :

16 h 00



Dossier suivi par

Isabelle ALLIOT-MICHOUX
Présidente

Téléphone
0692 86 30 20

Courriel
presidente@lrтт.re

Adresse

Adresse Siège social
1, route de la Digue
97490 STE CLOTILDE

Site Internet
www.lrтт.re

Page Facebook LRTT

Agrément Ministériel

Siret
40900277100031

Code APE
9312Z

RNA
W9R1002606

DEROULEMENT – PARTIE 1

- Ouverture de la séance par la présidente à 16 h 05.
- La présidente souhaite la bienvenue et remercie toutes les personnes qui se sont déplacées pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Rappel : seuls peuvent intervenir les délégués des clubs possédant un droit de vote. Pour les autres personnes présentes, elles ont le droit d'assister à l'AG (application de l'article 3 du règlement intérieur fédéral) mais ne peuvent pas intervenir.
- **La Ligue Réunionnaise compte 12 associations affiliées à ce jour. Ceci représente 35 voix, réparties en fonction du nombre de licenciés de chacune des associations (chiffres au 31/12/2022).**
- Pointage et vérification des mandats : 9 clubs participent aux travaux, représentés par des personnes désignées et élues lors des assemblées générales des associations :

- Aiglons d'Orient (Richard ALLANE)
- Avenir pongiste Panonnais (Daniel THURIES)
- Club Dyonisien Tennis de Table (Manandraïbé RASANDISONA)
- Club Pongiste de la Possession (Jean-Paul ARLANDA)
- Petite Ile Club Pongiste (Didier MALSAN)
- Sainte Marie Tennis de Table (Alexandre VILLENDEUIL)
- Saint Paul Ouest Réunion Tennis de Table (Thomas MONDON)
- Tennis de Table Saint Pierrois (Nicolas PEYROT)
- Tampon Tennis de Table (Marc DUBOURDIEU)

Les clubs, CASEC la Cressonnière, La Montagne Tennis de Table et STELLA ne sont pas présents.



2/5

- Répartition générale des voix et nombre de voix à prendre en compte selon l'état des clubs représentés.

CLUB (licenciés)	VOIX	PRESENT
AOR : 106	5	OUI
A2P : 11	2	OUI
CDTT : 16	2	OUI
CPP : 37	3	OUI
CRE : 50	-	NON
LMTT : 30	-	NON
PICP : 5	1	OUI
SMTT : 23	3	OUI
SPORTT : 86	4	OUI
STELLA : 14	-	NON
TTSP : 49	3	OUI
TTT : 96	4	OUI
Total :	27	-

- L'assemblée générale dispose de 27 voix sur les 35 possibles.
 - Distribution et vérification des matériels de vote
- **Signature de la fiche de présence par les présidents de clubs** (ou leurs représentants), les membres du comité directeur et les personnes acceptées en auditeurs libres.
- La présidente annonce que le rapport moral et d'activités, le rapport financier, le bilan présentés ce jour portent sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, le budget prévisionnel pour l'année 2023.
 - Pour des raisons organisationnelles, le rapport financier 2022, le bilan financier 2022 et le budget prévisionnel 2023 seront présentés avant le compte-rendu moral et d'activité.
 - Les documents ont été envoyés à chacun des adhérents de l'association. Ces derniers ont eu tout le loisir de les étudier.
 - La présidente remercie les différents membres du comité directeur (notamment les présidents de commissions) qui l'ont aidée à rédiger les documents présentés pour cette A.G. Ordinaire.
 - Les différents points « positifs » et « négatifs » relevés dans les différents comptes rendus sont repris de manière simplifiée au travers d'une présentation vidéo projetée.

ORDRE DU JOUR

Chaque représentant de club se voit remettre ses enveloppes avec le nombre de voix correspondant.

3/5

Aucun adhérent n'en exprimant le besoin, les votes des rapports se déroulent à main levée.

1. Approbation du P.V. de l'assemblée générale du 05 mars 2022.

En l'absence d'observation ou remarque, la Présidente passe au vote :

Vote sur le P.V :

Nombre de voix dont dispose l'AG au moment du vote : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

→ ADOPTE à l'unanimité

1. Compte-rendu sur la situation financière

Alexandre VILLENDEUIL, trésorier, présente le compte rendu financier et le bilan de l'exercice 2022 en détaillant les différentes opérations effectuées et en l'absence d'observation ou remarque la Présidente passe au vote :

Vote sur le CR situation financière :

Nombre de voix dont dispose l'AG au moment du vote : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

→ ADOPTE à l'unanimité

2. Budget prévisionnel pour l'exercice 2023

Présentation du Budget prévisionnel 2023. Il est en augmentation de fait de l'obtention d'une subvention exceptionnelle et de l'intégration des subventions liées à la préparation JIOI. En l'absence d'observation ou remarque la Présidente passe au vote :

Vote sur le BP 2023 :

Nombre de voix dont dispose l'AG au moment du vote : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

→ ADOPTE à l'unanimité

3. Compte-rendu moral et d'activité de l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

4/5

La Présidente présente la synthèse des actions réalisées ; laissant aux responsables de commissions présenter les parties qui les concernent. En l'absence d'observation ou remarque, elle passe au vote :

Vote sur le CR moral et d'activité :

Nombre de voix dont dispose l'AG au moment du vote : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

→ ADOPTE à l'unanimité

4. Questions diverses

En date du 10 février 2023, date butoir assignée aux clubs, aucune question diverse n'a été remontée à la ligue. Ce point n'est donc pas traité.

DEROULEMENT – PARTIE 2

5. Élection au Conseil de Ligue

Le vote se déroule à bulletin secret (application stricte des statuts).

Dans les temps impartis, la LRTT a reçu la candidature de 1 personne pour 2 places laissées vacantes. Dans ces 2 places, l'une d'elle est réservée à un médecin, l'autre à une féminine.

Il s'agit de :

Muriel FONTAINE (licence N° 9D3561)

Vote sur les entrées au Conseil de Ligue :

Nombre de voix dont dispose l'AG au moment du vote : 27

Nom - Prénom	N° de licence	Nombre de voix	Élu
Muriel FONTAINE	9D3561	27	OUI

Muriel FONTAINE intègre le Conseil de Ligue au 18 février 2023.

6. Élévation au Mérite Régional

Manandraïbé RASANDISONA, président de l'instance du Mérite Régional, le Bureau de la LRTT ont élevé au rang de :

Mérite régional d'ARGENT : Lyne-May CHELLIER

Mérite régionale de BRONZE : Fabio MAMMOSA, Jean-Sébastien POTHIN

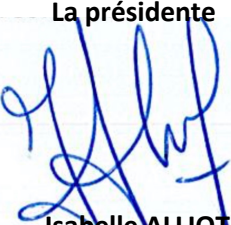
La présidente, Isabelle ALLIOT-MICHOUX remercie l'ensemble des participants.

La séance est levée par la présidente à 17 h 45.


Le petit matériel (raquettes et balles d'initiation) à destination des clubs est ensuite distribué.

Une photo des participants de l'assemblée générale remplace le traditionnel pot venant clôturer les débats.

La présidente




Isabelle ALLIOT-MICHOUX



Ligue Réunionnaise de Tennis de Table
— Présidente —
20 rue Philibert Tsiranana, 97490 Ste Clotilde
Tél. : 0692 86 30 20 – Mèl. : presidente@lrтт.re – Site Web : lrтт.re

Le secrétaire



Marc DUBOURDIEU